

## Questionnaire A : Vous continuez à exercer une activité lucrative en Suisse

Veillez remplir vos coordonnées personnelles au point 1. ci-dessous. Au point 2., cocher la case a., b. ou c. selon la situation qui se présente et remplir les informations y relatives. Le questionnaire est à signer au point 3. et à nous retourner avec les justificatifs nécessaires à l'adresse suivante : Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, Rue St-Pierre 1, 1701 Fribourg.

### 1. Données personnelles

Nom ..... No personnel .....

Prénom ..... Date de naissance .....

Date de sortie .....

Adresse, si différente de celle figurant sur la 1<sup>ère</sup> page : .....

Tél. .... Adresse email .....

Etat civil (cocher ce qui convient)  célibataire  marié-e, dès le .....

divorcé-e  séparé-e, date du mariage .....

veuve-veuf  partenaire enregistré-e, dès le .....

Etes-vous actuellement en incapacité de travail ?  non  oui, depuis le ..... Pourcentage .....

Pour raison de  maladie  accident

### 2. Données relatives au versement de la prestation de sortie

a.  J'ai un nouvel employeur et suis affilié à son institution de prévoyance (caisse de pensions)

→ Vous devez dans ce cas y faire transférer vos avoirs:

Nom et adresse de la nouvelle institution de prévoyance

.....  
.....

Coordonnées du nouvel employeur, numéro de contrat et date de début des rapports de travail

.....  
.....

**Justificatifs à fournir :** Un bulletin de versement de votre nouvelle institution de prévoyance ou une confirmation d'affiliation de celle-ci.

b.  Je n'ai pas de nouvel employeur ou ne suis pas affilié à une institution de prévoyance

→ Votre prestation de sortie doit être transférée sur un compte ou une police de libre passage. Vous avez la possibilité de faire transférer votre prestation auprès de la Fondation institution supplétive LPP à Zürich sans justificatifs supplémentaires à nous fournir, ou à une fondation de libre passage de votre choix. Pour de plus amples informations sur la Fondation institution supplétive LPP, vous pouvez vous rendre sur leur site internet à l'adresse [www.aeis.ch](http://www.aeis.ch).

**Le versement doit être effectué auprès de la Fondation de libre passage :**

1.  de la Fondation institution supplétive LPP à Zurich

2.  de l'établissement suivant :

.....  
.....

**Justificatifs à fournir :** La demande ou la confirmation d'ouverture du compte de libre passage ainsi qu'un bulletin de versement. Aucun justificatif nécessaire pour un versement à la Fondation institution supplétive LPP. **Le paiement sur un compte privé est exclu.**

c.  **Je remplis les conditions pour un versement en espèces**

→ Il est possible de toucher votre prestation de sortie en espèces dans deux cas de figure :

- Si la prestation de sortie est inférieure au montant annuel de vos cotisations (par exemple dans le cas d'un engagement de très courte durée).
- Si vous débutez une activité lucrative indépendante à titre principal et n'êtes plus, à ce titre, affilié-e à la LPP.

**Je revendique le versement en espèces de ma prestation de sortie au motif suivant (cocher un des deux):**

1.  Le montant de la prestation de sortie est inférieur au montant annuel de mes cotisations (En cas de doute sur ce point, merci de nous contacter).
2.  Je débute une activité indépendante exercée à titre principal. **Par la présente, je déclare ne pas être assuré-e auprès d'une autre institution de prévoyance en tant qu'indépendant ou en tant qu'employé-e à titre accessoire.**

**Justificatifs à fournir :** La déclaration de la caisse de compensation AVS qui vous accorde le statut d'indépendant-e.

Le versement doit être effectué sur le compte privé suivant :

Nom complet du titulaire du compte .....

Numéro de compte privé (IBAN) .....

Nom et adresse de la banque .....

En cas de paiement à l'étranger, code SWIFT/BIC de la banque obligatoire .....

**3. Signatures**

**Attention :** Tout paiement en espèces ne peut intervenir qu'avec le consentement écrit de votre conjoint marié, séparé ou partenaire enregistré, dont la signature doit être authentifiée soit par le contrôle des habitants de votre commune de domicile ou par un notaire, soit en se présentant directement auprès de nos guichets avec une pièce d'identité. Si le conjoint séjourne à l'étranger, la signature doit être authentifiée par un notaire ou l'ambassade/le consulat suisse du résident. Par votre signature, vous attestez que toutes les données fournies sont correctes.

Lieu et date

Signature de la personne assurée

.....

.....

**Si demande de versement en espèces,** signature indispensable de la personne conjointe mariée, séparée ou partenaire enregistrée

**Authentification de la signature** de la personne conjointe mariée, séparée ou partenaire enregistrée (réservé à la Caisse, la commune ou le notaire)

.....

.....

## Questionnaire B : Vous quittez définitivement la Suisse pour vous établir à l'étranger

Veillez remplir vos coordonnées personnelles au point 1. ci-dessous. Au point 2., cocher la case a., b. ou c. selon la situation qui se présente à vous et remplir les informations y relatives. Le document est à signer au point 3. et à nous retourner avec les justificatifs nécessaires à l'adresse suivante : Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, Rue St-Pierre 1, 1701 Fribourg, Suisse.

### 1. Données personnelles

Nom ..... No personnel .....

Prénom ..... Date de naissance .....

Date de sortie .....

Adresse, si différente de celle figurant sur la 1<sup>ère</sup> page : .....

Tél. .... Adresse email .....

Etat civil (cocher ce qui convient)  célibataire  marié-e, dès le .....

divorcé-e  séparé-e, date du mariage .....

veuve-veuf  partenaire enregistré-e, dès le .....

Avez-vous un-des enfant-s à charge (enfant-s vivant en ménage commun jusqu'à 18 ans ou 25 ans en formation)  oui  non

Etes-vous actuellement en incapacité de travail ?  non  oui, depuis le ..... Pourcentage .....

Pour raison de  maladie  accident

### 2. Données relatives au versement de la prestation de sortie

#### a. Je quitte la Suisse pour m'établir dans un pays de l'UE/AELE

➔ Dans ce cas de figure, il ne vous est possible de retirer en espèces que la part de votre prestation de sortie qui dépasse l'avoir de vieillesse selon la LPP (Loi sur la prévoyance professionnelle), appelée part « subobligatoire ». Le minimum légal, appelée part « obligatoire », doit être versée sur un compte ou une police de libre passage en Suisse. Sur votre certificat d'assurance, la part subobligatoire correspond à la différence entre le montant de la prestation de sortie effective et l'avoir de vieillesse selon la LPP.

#### Informations concernant le versement en espèces de la part subobligatoire (ou joindre un relevé d'identité bancaire) :

Nom complet du titulaire du compte .....

Numéro de compte privé (IBAN) .....

Nom et adresse de la banque .....

Code SWIFT/BIC de la banque (indispensable) .....

#### Le versement de la part obligatoire doit être effectué auprès de la Fondation de libre passage :

de la Fondation institution supplétive LPP à Zurich. Pour de plus amples informations sur la Fondation institution supplétive LPP, vous pouvez vous rendre sur leur site internet à l'adresse [www.aeis.ch](http://www.aeis.ch).

de l'établissement suivant :

.....  
.....

#### Justificatifs à fournir :

- l'attestation de départ du contrôle des habitants ou de l'autorité compétente en matière de police des étrangers
- l'attestation de domicile à l'étranger. Si votre pays de résidence ne produit pas d'attestation, merci de nous contacter. Pour les personnes de nationalité Suisse, un certificat de nationalité et d'inscription délivrée par l'ambassade/consulat.
- la demande ou la confirmation d'ouverture du compte de libre passage ainsi qu'un bulletin de versement. Ce justificatif n'est pas nécessaire pour un versement à la Fondation institution supplétive.

b.  Je quitte la Suisse pour m'établir dans un pays hors de l'UE/AELE

➔ Dans ce cas, vous pouvez prétendre au versement de l'entier de votre prestation de sortie.

**Informations concernant le versement en espèces de la prestation de sortie (ou joindre un relevé d'identité bancaire RIB) :**

Nom complet du titulaire du compte .....

Numéro de compte privé (IBAN) .....

Nom et adresse de la banque .....

Code SWIFT/BIC de la banque (**indispensable**) .....

**Justificatifs à fournir :**

- l'attestation de départ du contrôle des habitants ou de l'autorité compétente en matière de police des étrangers en Suisse
- l'attestation de domicile à l'étranger. Si votre pays de résidence ne produit pas d'attestation, merci de nous contacter. Pour les personnes de nationalité Suisse, un certificat de nationalité et d'inscription délivrée par l'ambassade/consulat.

c.  Je quitte la Suisse pour m'établir dans un pays de l'UE/AELE mais ne suis pas soumis à l'assurance obligatoire dans le pays où j'étais domicile

➔ Dans ce cas, le versement en espèces de l'entier de la prestation de sortie est possible. Toutefois, il est à noter que nous ne sommes pas compétents afin de déterminer l'assujettissement à une assurance obligatoire dans le pays où vous élisez domicile ; il est nécessaire de soumettre une demande à l'Organe de liaison du Fonds de garantie LPP. Des informations complémentaires, ainsi que le formulaire requis pour soumettre cette demande se trouvent sur le site [www.sfbvg.ch](http://www.sfbvg.ch).

**Informations concernant le versement en espèces de la prestation de sortie (ou joindre un relevé d'identité bancaire RIB) :**

Nom complet du titulaire du compte .....

Numéro de compte privé (IBAN) .....

Nom et adresse de la banque .....

Code SWIFT/BIC de la banque (**indispensable**) .....

**Justificatifs à fournir :**

- l'attestation de départ du contrôle des habitants ou de l'autorité compétente en matière de police des étrangers en Suisse
- l'attestation de domicile à l'étranger. Si votre pays de résidence ne produit pas d'attestation, merci de nous contacter. Pour les personnes de nationalité Suisse, un certificat de nationalité et d'inscription délivrée par l'ambassade/consulat.
- la confirmation du Fonds de garantie LPP que la part obligatoire peut être versée

3. **Signatures**

**Attention : Tout paiement en espèces ne peut intervenir qu'avec le consentement écrit de votre conjoint marié, séparé ou partenaire enregistré, dont la signature doit être authentifiée soit par le contrôle des habitants de votre commune de domicile ou par un notaire, soit en se présentant directement auprès de nos guichets avec une pièce d'identité. Si le conjoint séjourne à l'étranger, la signature doit être authentifiée par un notaire ou l'ambassade/le consulat suisse du résident. Par votre signature, vous attestez que toutes les données fournies sont correctes.** Pour tout versement de capital à des personnes résidant à l'étranger, un impôt à la source est prélevé. Pour connaître les modalités de remboursement de cet impôt dans votre pays de résidence, nous vous prions de contacter directement les autorités fiscales concernées.

Lieu et date

Signature de la personne assurée

.....

.....

Signature indispensable de la personne conjointe mariée,  
séparée ou partenaire enregistré

Authentification de la signature de la personne conjointe  
mariée, séparée ou partenaire enregistré (réservé à l'autorité  
authentifiant la signature)

.....

.....